

# Social Dance Club 83

## 06 80 44 80 43

## 223 avenue Poincarré 83000 TOULON La RODE

### HORAIRES DES COURS (cours de 45mn) - Saison 2023/2024

Lundi 18h30 Toutes Danses Moyens

19h15 Danses en ligne avancé

20h Rock/Salsa niveau 2

20h45 Toutes danses niveau 2

Jeudi 18h30 Toutes Danses Avancés

19h15 Rock -Salsa moyen/avancés

20h Toutes Danses débutant (durée du cours 1h15)

#### TARIFS DES COURS - Saison 2023/2024

Frais d'inscription 15€ + 1 enveloppe timbrée à votre adresse

Cours collectif à l'unité 15€

	Cotisation		4 chèques encaissés
Nombre Cours/semaine	mensuelle	Cotisation	sept/nov/janv/avr
1 cours débutant (durée 1h15)	53€	492 €	123 €
1 cours (45mn)	43 €	352 €	88€
2 cours (45mn)	72 €	600€	150 €
3 cours (45mn)	95 €	652 €	163 €
4 cours (45mn)	115 €	840 €	210 €
6 cours (45mn)	130 €	940 €	235€

Le règlement pour les forfaits mensuels s'effectue avant le 5 de chaque mois.

Tout mois commencé est dû. En cas d'absence, les cours ne seront ni déduits, ni remboursés

En cas d'absence prévisible des élèves, ceux-ci pourront choisir le mode de paiement « Cours Collectif à l'unité »

Les règlements à l'année sont définitifs et non remboursables



# Social Dance Club 83

## 06 80 44 80 43 223 avenue Poincarré 83000 TOULON La RODE

### HORAIRES DES COURS (cours de 45mn) - Saison 2023/2024

Lundi 18h30 Toutes Danses Moyens

19h15 Danses en ligne avancé

20h Rock/Salsa niveau 2

20h45 Toutes danses niveau 2

Jeudi 18h30 Toutes Danses Avancés

19h15 Rock -Salsa moyen/avancés

20h Toutes Danses débutant (durée du cours 1h15)

#### TARIFS DES COURS - Saison 2023/2024

Frais d'inscription 15€ + 1 enveloppe timbrée à votre adresse

Cours collectif à l'unité 15€

Nombre Cours/semaine	Cotisation mensuelle	Cotisation	4 chèques encaissés sept/nov/janv/avr
1 cours débutant (durée 1h15)	53 €	492 €	123 €
1 cours (45mn)	43 €	352 €	88 €
2 cours (45mn)	72 €	600€	150 €
3 cours (45mn)	95 €	652 €	163€
4 cours (45mn)	115 €	840 €	210€
6 cours (45mn)	130 €	940 €	235 €

Le règlement pour les forfaits mensuels s'effectue avant le 5 de chaque mois.

Tout mois commencé est dû. En cas d'absence, les cours ne seront ni déduits, ni remboursés.

En cas d'absence prévisible des élèves, ceux-ci pourront choisir le mode de paiement « Cours Collectif à l'unité »

Les règlements à l'année sont définitifs et non remboursables